

Assainissement et littoral

Intervenant :

Olivier PERRONNET

Service : DEAL/SPEB

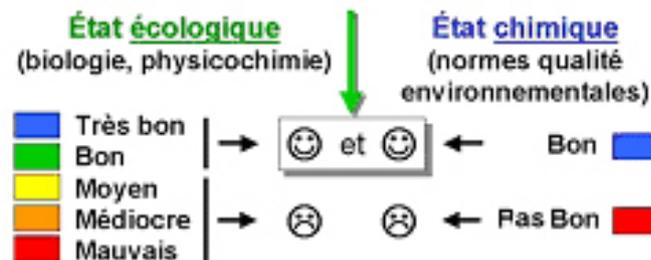
Date : 8 juin 2018



État des masses d'eau côtières

- Bon état = bon état écologique + bon état chimique
- Etat écologique : paramètres physico-chimie + biologie (phytoplancton, corail, herbiers)
- Etat chimique : 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc...)

La notion de bon état eaux de surface



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Objectifs de bon état

- Objectifs de bon état fixés dans le SDAGE 2016-2021
- Basés sur l'état des lieux 2013 :
 - État écologique partiel
 - État chimique inconnu
- En fonction du niveau de pression exercé sur les masses d'eau

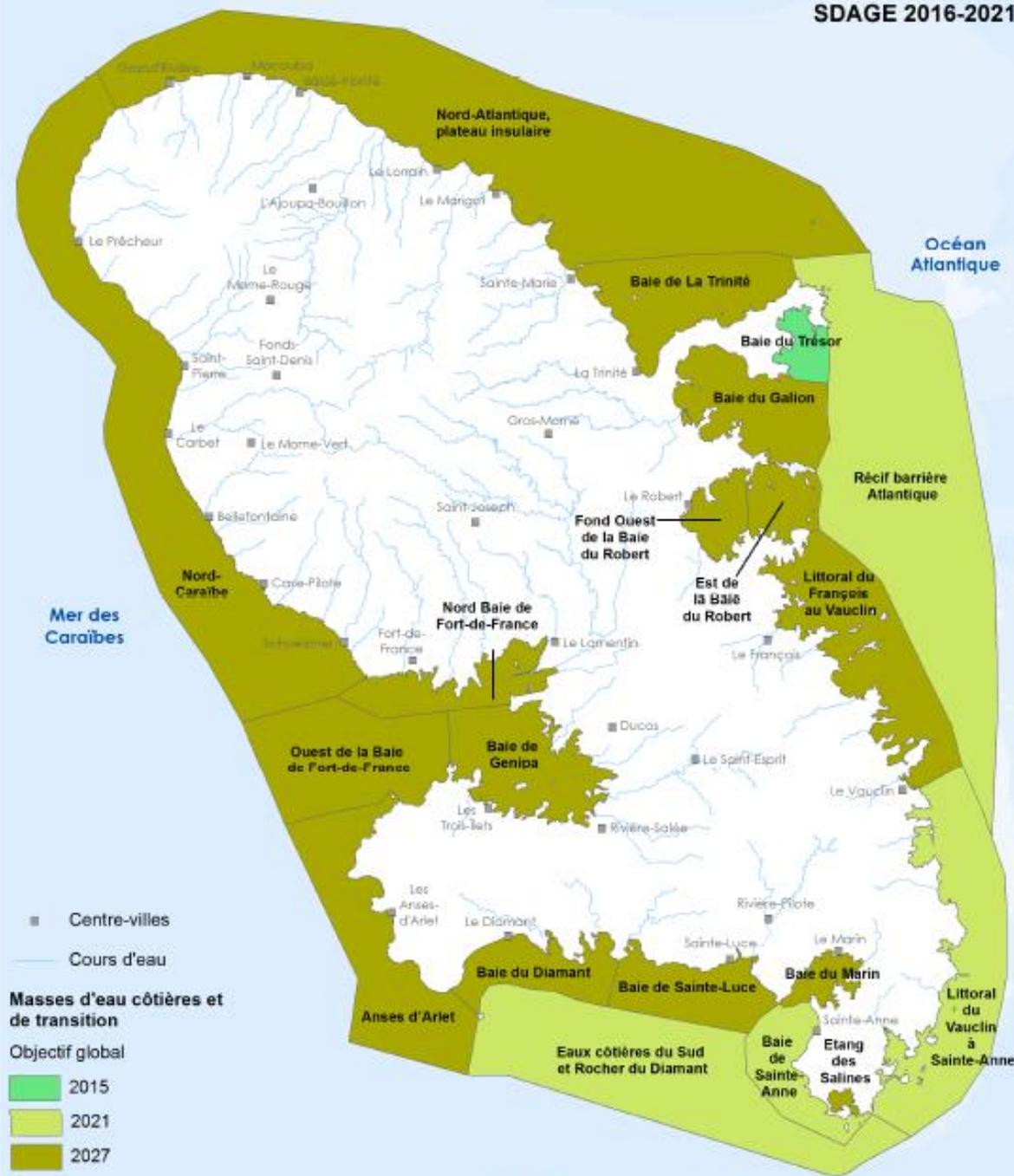
ME en Bon Etat écologique	Objectif écologique fixé en 2009	Objectif écologique fixé en 2014
2015	15%	5%
2021	45%	15%
2027	40%	75%

ME en Bon Etat écologique	Objectif chimique fixé en 2009	Objectif chimique fixé en 2014
2015	15%	55%
2021	45%	40%
2027	40%	5%

ME en Bon Etat Global	Objectif global fixé en 2009	Objectif global fixé en 2014
2015	15%	0%
2021	45%	35%
2027	40%	65%

Objectif d'atteinte du bon état global des masses d'eau côtières et de transition

SDAGE 2016-2021



- Centre-villes
- Cours d'eau

Masses d'eau côtières et de transition

- Objectif global
- 2015
 - 2021
 - 2027

Sources : ODE Martinique, DEAL Martinique, BD CARTHAGE®, BD TOPO® IGN
 Cartographie : Observatoire de l'Eau Martinique - Octobre 2015
www.observatoire-eau-martinique.fr



Enjeux spécifiques du littoral

- Le littoral, un territoire à la croisée de nombreux enjeux :
 - biodiversité marine
 - baignade, plongée
 - pêche, plaisance
 - Etc...
- et qui concentre les pressions :
 - forte urbanisation
 - passage de réseaux (routes, AEP, électricité, internet...)
 - exutoire des bassins versants



Pressions exercées

- Forte pression due à l'assainissement :
→ exemple du fonds ouest baie du Robert

	Nature des pressions sur l'état physicochimique et chimique	Pression actuelle	Tendance évolutive
Pollutions ponctuelles	Station d'épuration des eaux : Projet de nouvelle STEU à Pontaléry et de suppression des mini STEP défectueuses (avec transfert des effluents vers Pontaléry)	5	↘
	Débordements des postes de relèvement des eaux usées	5	↘
	Pollutions d'origine industrielles	1	↗
	Décharges	0	
	Sites et sols pollués	0	
Pollutions diffuses	Assainissement non collectif	5	↘
	Ruissellement des surfaces imperméabilisées (urbain + route)	5	↗
	Emissions agricoles (fertilisation)	3	↘
	Emissions agricoles (pesticides)	1	↘
	Pollutions agricoles historiques (Chlordécone)	3	↕
	Elevage	3	
Autres Pressions	Erosion des sols	5	
	Hydromorphologie côtière	1	↗
	Espèces invasives	3	
	Plaisance	3	↗

Pressions exercées

- Prépondérance de l'assainissement non collectif dans les secteurs d'urbanisation diffuse :

→ exemple des Anses d'Arlets

	Nature des pressions sur l'état physicochimique et chimique	Pression actuelle	Tendance évolutive
Pollutions ponctuelles	Station d'épuration des eaux : STEP défaillante mais pas d'impact marqué car l'émissaire est en mer. Une STEU couvre désormais Anse Noire et Anse Dufour mais peu de gens sont raccordés. Projet de STEU à	2	↘
	Débordements des postes de relèvement des eaux usées	1	↘
	Pollutions d'origine industrielles	1	↔
	Décharges	0	
	Sites et sols pollués	0	
Pollutions diffuses	Assainissement non collectif : pas d'AC à Anse Noire, Anse Dufour et Petite Anse	4	↘
	Ruissellement des surfaces imperméabilisées (urbain + route)	1	↗
	Emissions agricoles (fertilisation)	1	↔
	Emissions agricoles (pesticides)	1	↔
	Pollutions agricoles historiques (Chlordécone)	0	↕
	Elevage	1	
Autres Pressions	Erosion des sols	1	
	Hydromorphologie côtière	1	↗
	Espèces invasives	5	
	Plaisance	5	↗

Assainissement collectif / non collectif

- Environ 60 % de la population relève d'un dispositif d'assainissement non collectif (à l'échelle nationale : 17%)
- L'assainissement collectif concerne les 40 % restant, soit environ 170 000 équivalents habitants
- Le développement de l'assainissement collectif se heurte à plusieurs difficultés :
 - › étalement urbain (longueur des réseaux)
 - › topographiques (raccordement des usagers, transfert des effluents)
 - › foncier (implantation des ouvrages)

›

Répartition de l'assainissement collectif et non collectif



Communes
 □ - de 50 % d'assainissement collectif
 □ + de 50 % d'assainissement collectif

Répartition collectif - non collectif
 ■ AC ■ ANC

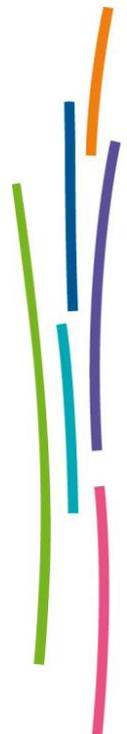
Cartographie : Observatoire de l'eau de la Martinique - Juin 2015
 Sources : RAD-RPQS 2013 ODYSSEI, SICSM, SCCNO, SCNA, M-R



Avantages de l'assainissement collectif

- Performances accrues
- Plus grande latitude dans le choix du milieu récepteur
- Meilleur suivi/exploitation/maintenance
- Possibilités de traitements tertiaires (bactériologie...)

- Exemple : 200 EH traités en
 - ANC (performance 50 %) → flux de pollution 100 EH
 - Collectif (performance 90%) → flux de pollution 20 EH



Et points de vigilance...

- Choix du point de rejet (effet de concentration des flux polluants)
- Contraintes liées à la longueur des réseaux :
 - Économiques : coût d'investissement, d'exploitation et de maintenance...
 - Techniques : H₂S, eaux parasites...
 - Environnementales : points de déversement (postes de relevage...)



Nécessité de comparer les différentes solutions pour trouver le bon compromis entre les différents enjeux



**Merci de
votre
attention**